

Newsletter du Mars 2020

Chers adhérents, chères adhérentes

Deux mois se sont écoulés depuis mon dernier bulletin et certains d'entre vous me demandent ce qu'il en est du projet de Flüh et aussi quelles sont les suites de mon procès. Merci pour l'intérêt que vous me témoignez.

A Hofstetten - Flüh il y a eu une journée d'information pour le public le 17. 2., 150 personnes y ont pris part et ont posé des questions critiques. Malheureusement, nous n'avons pu répondre qu'à une partie des objections, (il y en avait huit en tout) mais les gens seront informés de la suite des événements. Nous avons été très déçus qu'aucun membre du conseil communal de l'église catholique nait pris part à la discussion malgré leur attitude critique. Nous allons faire un rapport pour la commission de la construction de Hofstetten-Flüh d'ici à fin février. Ensuite il faudra que la commission décide. Si la décision est en notre faveur et qu'il y a encore des opposants à notre projet, on verra bien.

Tant que rien n'est décidé pour Flüh, nous continuons à travailler à Liestal dans un bel appartement inondé de lumière, dans lequel nous sommes les bienvenus. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier notre bailleur ainsi que la commune de Liestal pour leur tolérance!

En ce qui concerne le projet de coopérative, vie en commun à Biel-Benken: la coopérative est habitée par 25 locataires. Ils ont plus de 60 ans et s'entraident. Le but, c'est qu'ils puissent y continuer à vivre sans déménagement à une maison de retraite, même gravement handicapés. Avec les soins palliatifs à domicile et les médecins de la région, ils pourront ainsi mourir chez eux au lieu d'être transférés dans une maison spécialisée. Un des buts de lifecircle est de délaissier les maisons de retraite (Ehpads et EMS) pour permettre aux mourants de mourir chez eux. Et c'est ainsi que chacun pourra mourir comme il voudra, en toute liberté. Ils pourront choisir entre les soins palliatifs, se laisser mourir de faim ou avoir accès à un suicide assisté. Aucune des trois possibilités n'est meilleure que l'autre. Il faut les respecter toutes les trois.

En ce qui concerne mon procès, il y a des nouveautés: le jugement est écrit et je l'ai reçu six mois après mon procès. Les 20 jours pour faire appel sont passés. J'ai fait appel avec mon avocat en ce qui concerne ma condamnation pour avoir violé la loi sur les stupéfiants qui me condamne à une amende très haute et à 15 mois de prison avec sursis. Cette condamnation n'est pas définitive et il y aura une délibération avec la cour cantonale. Nous ne savons pas le temps que prendront ces discussions qui mèneront au procès mais on peut s'attendre à un an. Je remercie tous les adhérents pour leur soutien inconditionnel qui m'a énormément motivée.

Malheureusement, le procureur continue à vouloir me faire condamner pour homicide volontaire. C'est une accusation bien pénible à supporter pour moi. Elle va continuer au tribunal cantonal.

En même temps, il y a un procès similaire en Suisse contre le docteur Pierre Beck, qui aurait aidé une femme «en bonne santé» de 86 ans à mourir. Cette femme voulait simplement partir avec son mari, atteint de cancer. Ils étaient mariés depuis 60 ans. Comme le procureur affirme que cette dame était en parfaite santé, le Dr Beck a droit au même procès que moi. Il est aussi accusé d'avoir violé la loi sur les stupéfiants ainsi que celle du principe de précaution. Le docteur Beck a fait appel auprès du tribunal cantonal et son procès en appel aura lieu le jeudi 12 mars à Genève. Je vais y aller aussi pour le soutenir.

Peut - être que certains de nos adhérents francophones auront envie de venir également pour le soutenir.

Comme je vous l'avais écrit dans mon dernier bulletin, je suis allée le 26 février à Karlsruhe, pour être présente au moment du verdict de la cour fédérale constitutionnelle concernant le paragraphe 217 STGB. J'avais déposé une plainte contre la République Fédérale Allemande contre ce paragraphe 217, avec l'appui du Professeur Robert Rossbruch, un brillant magistrat, professeur à l'Université, ainsi que le docteur Uwe Christian Arnold, un médecin militant très actif en Allemagne. C'est incroyable de constater que grâce aux juges courageux allemand, la loi est devenue plus libérale que la loi suisse. Le paragraphe 217 a été déclaré contraire à la constitution et annulé avec des conditions tellement libérales qu'elles me surprennent, même moi. Cela va prendre malheureusement un ou deux ans avant que le Pentobarbital Sodique puisse être utilisé en Allemagne. Le professeur Rossbruch fera tout ce qu'il pourra pour que le produit puisse être utilisé le plus tôt possible en Allemagne.

Je voudrais remercier nos adhérents allemands pour les 30 personnes qui ont bien voulu témoigner pour la journaliste du NZZ Berlin. L'article est sorti juste avant le 26 février et il est impressionnant. Nous allons publier le lien sur notre site pour que vous puissiez tous le lire.

J'espère que vous avez noté la date du 4 juin pour l'Assemblée Générale, ainsi que celle du 11 juin à laquelle nous organisons un débat à Bâle avec trois personnalités importantes. Ces deux événements seront en allemand. Nous ne pouvons malheureusement pas offrir de traduction.

La cotisation de 50 CHF ou 50 € peut être effectuée par virement à Lifecircle ou en espèces par courrier. N'oubliez pas d'ajouter votre nom. Nous recevons souvent des virements sans savoir de qui ils viennent. Du coup, le comptable ne peut pas envoyer de nouvelles cartes d'adhérent.

Merci de votre confiance et mes meilleures pensées et salutations.

Erika Preisig,
médecin généraliste et
présidente de l'association lifecircle.

Ps : je vous prie de ne pas vous inquiéter, on a le droit de continuer le travail comme avant, pas de restrictions du tout !